



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 122 - Avril 19

Le Dérèglement climatique n'est plus à démontrer et rares sont ceux qui, aujourd'hui, le nient. L'une des causes en est l'émission de gaz à effet de serre provenant de la consommation des énergies fossiles dites « non renouvelables ». Les médias nous en rappellent fréquemment les conséquences : pluies diluviennes, tsunamis, inondations... Autant d'événements mettant en péril des vies souvent dans des pays éloignés... En y regardant bien, nul territoire ne peut se sentir à l'abri de ces catastrophes et les mesnériens se souviendront des orages importants et à répétition de mai 2018 entraînant des coulées de boues envahissant rues et propriétés de certains quartiers et hameaux... Il est vrai qu'à la dimension planétaire notre village représente peu et pourtant nous agissons, nous voulons apporter notre contribution à la réduction de ces phénomènes indésirables.

C'est ainsi que nous chauffons la salle de spectacles en géothermie, le groupe scolaire, la mairie, la bibliothèque... au bois, que nous avons isolé les bâtiments, fait l'acquisition de véhicules électriques, que nous équipons les agents d'outils électriques, que, demain, la halle de sport produira de l'électricité d'origine photovoltaïque...

Certes, ces actions à l'échelle mondiale ne changeront pas grand-chose... Mais, Mesnières aura fait sa part, aux autres, grands ou petits d'en faire autant !!!

D. MINEL

LE BUDGET 2018 EST VOTÉ

Le résultat excédentaire, toutes sections et exercices confondus, constaté au 31/12/2018 est d'un montant de 447 346,38 €. Le résultat propre à l'exercice s'élève à 119 820 €, il indique notre capacité d'autofinancement des opérations d'investissement.

Des chiffres manquaient toujours au moment d'élaborer le budget prévisionnel 2019. Ce sont les montants du fonds départemental de la taxe professionnelle, des droits de mutation et du fonds de péréquation de ressources communales et intercommunales. Ils sont en baisse régulière depuis plusieurs exercices (moins 17 361 € en 3 années). Qu'en sera-t-il en 2019 ?

Les dotations de l'État : Elles s'élèvent à 239 728 € et baissent de 6 102 € par rapport à 2018. La population prise en compte pour l'attribution de ces dotations est de 1 240 habitants alors qu'elle était de 1 292 habitants pour l'année 2018, « ceci explique cela ».

Une contribution budgétaire communale au financement du SIVoS du Bas-Bray en hausse : La contribution supplémentaire mesnérienne au budget du SIVoS est estimée à 20 000 €. Un désengagement de l'État de 12 000 € dans le financement des activités périscolaires et le durcissement gouvernemental de la politique des emplois aidés en sont les principales raisons.

Les recettes liées aux taxes locales dont les taux n'augmentent pas (Taxe d'Habitation : 13,71 %, Taxe Foncière sur le Bâti : 9,38 %, Taxe foncière sur le Non Bâti : 30,59 % et Cotisation Foncière des Entreprises : 0 %) s'élèvent à 186 257 € à comparer aux 178 213 € perçus en 2017. Cette situation, favorable, provient de la loi de finances qui fait varier les bases de calcul de + 2,2 % et aussi des nouveaux logements tels ceux du lotissement locatif du Clos Roland qui sont assujettis à la Taxe d'Habitation pour la première fois.

Toutes ces considérations autorisent à penser que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'établira fort probablement en dessous de 100 000 €.

L'excédent reporté de 447 346,38 € autorise **l'engagement de nouveaux chantiers** tout en poursuivant ceux inscrits antérieurement. Deux programmes d'investissement retiendront principalement notre attention en 2019 : d'une part, celui de la construction d'une halle de sport sur l'ancien terrain polyvalent pour un montant de 470 000 € H.T. subventionné à hauteur de 352 000 € et d'autre part, celui du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie dont le coût des nouveaux points d'eau à mettre en place est évalué à environ 85 000 € H.T. Des demandes d'accompagnements financiers ont été adressées tout récemment au Département et à l'État.

En conclusion, si nous devons retenir un point fort du budget 2019, ce serait celui des diminutions des recettes de fonctionnement provenant du Département et de l'État, de l'augmentation sensible du coût du SIVoS.

Le tout conduit à **une érosion persistante de la capacité d'autofinancement en matière d'investissement.** Pour contrarier ce mouvement, des solutions existent : faire progresser les recettes de fonctionnement propres à la commune, diminuer les dépenses de fonctionnement, mobiliser encore davantage les subventions... Une réflexion sur le sujet est incontournable et des choix s'imposeront.

INVITATION



Le conseil municipal
vous invite

au vernissage de l'exposition photographique
« Mesnières fleuri »

le vendredi 3 mai à 18h30
Rendez-vous sur la place de la mairie

Nous visiterons les différentes expositions dans les trois
jardins publics.
Le verre de l'amitié conclura la soirée.



Mairie : 02.35.93.10.14
mairie.mesnieres@wanadoo.fr

SIVOS DU BAS-BRAY : DU NOUVEAU

Les trois conseils municipaux (Bures-en-Bray, Osmoy-Saint-Valéry et Mesnières-en-Bray) ont délibéré favorablement pour la création d'un Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal sur la commune de Mesnières-en-Bray. C'est l'aboutissement d'une réflexion menée pendant une bonne dizaine d'années avec l'ensemble des partenaires de l'école. Représentants des parents d'élèves, enseignants, académie, inspection de la circonscription, services de la sous-préfecture, délégués départementaux de l'Éducation nationale, élus du SIVoS et des conseils municipaux se sont concertés sur un principe simple « Prenons en main le devenir de notre école avant que l'État ne le fasse pour nous ».

Comment le projet du R.P.C.I. va-t-il désormais évoluer ? D'abord, les élus du SIVoS vont, par consultation, retenir un architecte. Il aura pour mission de concevoir et d'évaluer le coût d'un projet d'extension du site de Mesnières-en-Bray, celui-ci ayant été préalablement défini entre partenaires de l'école. Les élus du SIVoS partiront alors à la recherche de subventions pour établir un plan de financement. Le moment sera alors venu pour les élus du SIVoS, après consultation des trois municipalités, de s'engager ou pas sur la concrétisation du projet.

QUAND LE SPORT S'INVITE CHEZ VOUS

(Pour la reprise durable d'une activité physique)

Cette action nous est proposée par l'**Institut Régional de la Médecine du Sport et de la Santé**. Elle s'adresse aux adultes, de tous les âges et de toutes conditions physiques, qui souhaitent reprendre une activité de maintien en forme.

L'IRMS² vous accompagnera pendant une période de trois mois. Tout commence par un test d'effort, par une séance d'initiation diététique... et le prêt gratuit d'un matériel sportif adapté. La personne volontaire reçoit des conseils quotidiens (SMS, e-mail, courrier...) pour le suivi de sa reprise de pratique et entretenir sa motivation. Chaque semaine, l'encadrant sportif de l'IRMS² fait un suivi téléphonique afin de lever les freins qui peuvent survenir... Au bout des trois mois, un bilan de la pratique est réalisé...

Une réunion d'information se tiendra le jeudi 25 avril à 18 h 30
Salle de spectacles et de loisirs

LA FÊTE DE LA RURALITÉ

Elle se tiendra le 28 avril dans le parc du Château. Des stands, activités seront proposées au public. Attention, l'entrée est payante.

L'organisateur, la Fédération Départementale des Chasseurs, attend en cette journée entre 3 000 et 7 000 visiteurs selon les conditions météorologiques. Pour accueillir tout ce monde, M. le Sous-Préfet demande à ce que des précautions de sécurité soient prises.

Ainsi, un arrêté du Maire règlera dès 8 h 00, la circulation et le stationnement, à partir de l'église et jusqu'au carrefour en haut d'Autrecourt. Dans la rue de la Gare (ancienne rue du Château) et sur l'Avenue du Château, la circulation se fera dans le sens « Mesnières vers Fresles », le stationnement en accotement sera interdit.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les fréquences de la TNT changent :

Le téléspectateur concerné est celui qui reçoit la télé par une antenne râteau. Dans la nuit du 13 au 14 mai, les changements de fréquence auront été réalisés, ils peuvent induire une perte de chaînes. Si c'est le cas, il faudra procéder à un réglage pour retrouver l'intégralité de celles-ci.

La rue du Château, c'est fini ; Vive la rue de la Gare :

Considérant les réclamations émanant de certains habitants de la rue du Château ou de l'avenue du Château pour signaler des erreurs de distribution de courrier ou de colis et afin de permettre une meilleure identification des adresses, les élus municipaux, par délibération du 08/11/18, ont décidé que la rue du Château porterait, à partir du 1^{er} mai, le nom de « Rue de la Gare ».

Des effectifs pour l'école :

Dès la prochaine rentrée de septembre, tout enfant de trois ans, c'est-à-dire né en 2016 et avant, doit être scolarisé. Les dossiers d'inscription se retirent en mairie et sont rendus à M^{me} la Directrice. Pour information, en considérant les seuls effectifs scolaires, l'académie aurait pu fermer une des classes du SIVoS du Bas-Bray. Qu'en sera-t-il pour la rentrée 2020 ? Parents, vous l'avez compris, chaque inscription compte et les membres du SIVoS n'acceptent plus les dérogations permettant la scolarisation dans une autre école publique.

La halle de sports :

les travaux commencent, le nouvel équipement à fonctions polyvalentes devrait être ouvert dès les vacances d'automne.

Sur Votre Agenda

Avril :

☞ **Jeu 25** : Réunion d'information IRMS² : Reprise durable d'une activité physique

Mai :

- ☞ **Merc 1^{er}** : Banquet communal des Aînés
- ☞ **Merc 8** : Fête patriotique
- ☞ **Dim 12** : Château, fête de la Nature
- ☞ **Samedi 18** : Le Tourniquet, théâtre au Lavoir gratuit
- ☞ **Mardi 21** : Journée Pêche des Jeunes d'Hier
- ☞ **Lundi 27** : Soirée avec l'Art et la Manière



La Lettre Municipale

"Vos Elus vous informent" n° 122 Avril 19

Publication : Dany MINEL

Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr

www.mesnieres-en-bray.fr